



Union Fédérale CFDT des Cheminots et Activités Complémentaires
(Fédération Générale des Transports et de l'Équipement)

47/49, avenue Simon Bolivar - 75950 - PARIS CEDEX 19

Tél. : 01 56 41 56 70 - Fax : 01 56 41 56 71

M@il : cfdt.cheminots.fcte@wanadoo.fr Site : www.cfdtcheminots.org

Paris, le mardi 8 juillet 2008 à 11h30

Communiqué de presse

**L'Union Fédérale CFDT
Des Cheminots et Activités Complémentaires
communiqué**

Facilités de circulation : la CFDT réagit

Dans son édition du jour, le Figaro publie un article sous le titre « Avantages en nature : la fin des privilèges » annonçant l'intention de l'URSSAF de taxer les entreprises et les salariés d'Air France, de la SNCF et d'EDF-GDF sur leurs avantages en nature. Selon l'article, sont spécifiquement visés les facilités de voyages offertes aux salariés d'Air France et de la SNCF et les tarifs réduits de l'électricité et du gaz pour ceux d'EDF-GDF.

Concernant les salariés de la SNCF, la CFDT Cheminots tient à rappeler que les facilités de circulation dont les cheminots sont bénéficiaires constituent un des éléments de la rémunération du salarié. C'est donc une des composantes de la rémunération considérée comme une forme de salaire différé. Il va de soi que si cet élément devait être soumis à cotisations sociales et imposition sur le revenu, cela constituerait une baisse de ressources qui devrait être intégralement compensée.

Il est nécessaire de rappeler que les facilités de circulation sont au même titre que la protection sociale et le logement un élément constitutif du contrat de travail entre la SNCF et ses salariés et que ce sont d'ailleurs les compagnies privées d'avant la nationalisation de la SNCF qui ont mis en place ce dispositif.

Aussi, on peut s'étonner qu'à l'heure où le Chef de l'Etat vient de demander au Président de la SNCF de conclure un pacte de modernisation sociale avec les salariés de l'entreprise on stigmatise à nouveau les cheminots.

Bien entendu, la CFDT Cheminots saura prendre ses responsabilités face à une tentative de passage en force sur cette question.

Contact presse : Dominique Aubry